

40	16/05/2019	BE 0403.170.701	77	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19133.00530	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar

N°: 34

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

27-03-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

23-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.5, C 6.5.2, C 9, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

KOCHER Isabelle

Boulevard Jean Jaurès 3
92100 Boulogne Billancourt
FRANCE

Début de mandat: 26-04-2016

Président du Conseil d'Administration

VAN TROEYE Philippe

Allée du Spinoit 2
1400 Nivelles
BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2016

Administrateur délégué

ENGELS Didier

Wezelstraat 68
1850 Grimbergen
BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2012

Fin de mandat: 24-04-2018

Administrateur

GAUSSENT Patrick

Avenue du Manoir 17
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 22-12-2017

Administrateur

HARTMANN Judith

Rue Magenta 16
78000 Versailles
FRANCE

Début de mandat: 28-04-2015

Administrateur

MONGIN Pierre

Rue de Lille 44
75007 Paris
FRANCE

Début de mandat: 03-09-2015

Administrateur

VAN DER BEKEN Patrick

N°	BE 0403.170.701		C 2.1
----	-----------------	--	-------

Chemin du Bois de Hal 91
1420 Braine-l'Alleud
BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014

Administrateur

DELOITTE RÉVISEUR D'ENTREPRISE SCRL - DELOITTE BEDRIJFSREBVI (B00025)

BE 0429.053.863

Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1J
1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2017

Fin de mandat: 28-04-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

BOXUS Laurent (A01790)

Réviseur d'entreprise

Gateway Building Luchthaven Brussel nationaal 1/J

1930 Zaventem

BELGIQUE

N°	BE 0403.170.701		C 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
Actifs immobilisés		21/28	44.420.542.602	48.482.715.838
Immobilisations incorporelles	6.2	21	896.735.562	1.048.805.840
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.568.451.486	1.621.892.350
Terrains et constructions		22	42.377.433	45.097.224
Installations, machines et outillage		23	1.215.999.771	1.227.466.577
Mobilier et matériel roulant		24	14.550.240	9.071.224
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	20.282.837	20.333.942
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	275.241.206	319.923.384
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	41.955.355.554	45.812.017.648
Entreprises liées	6.15	280/1	41.945.753.033	45.758.380.257
Participations		280	34.219.940.214	35.324.093.118
Créances		281	7.725.812.819	10.434.287.140
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	8.301.483	52.336.352
Actions et parts		284	7.494.678	51.524.387
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	806.805	811.965
Actifs circulants		29/58	4.157.416.355	3.801.598.038
Créances à plus d'un an		29	86.806.378	79.718.403
Créances commerciales		290	7.527.683	1.953.798
Autres créances		291	79.278.695	77.764.605
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	267.011.418	251.921.117
Stocks		30/36	267.011.418	251.921.117
Approvisionnements		30/31	250.659.112	235.463.001
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	16.352.306	16.458.116
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.760.005.913	1.645.225.903
Créances commerciales		40	1.525.248.027	1.353.843.521
Autres créances		41	234.757.886	291.382.382
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	13.303.826	17.680.590
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.030.288.820	1.807.052.025
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	48.577.958.957	52.284.313.876

N°	BE 0403.170.701	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Capitaux propres			17.550.597.368	17.967.955.539
Capital	6.7.1	10/15	4.639.721.779	4.639.721.779
Capital souscrit		10	5.789.721.779	5.789.721.779
Capital non appelé		100	1.150.000.000	1.150.000.000
Primes d'émission		101	8.227.566.543	8.227.566.543
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12		
Réserve légale		13	3.969.979.242	3.969.979.242
Réserves indisponibles		130	578.972.178	578.972.178
Pour actions propres		131	46	46
Autres		1310		
Réserves immunisées		1311	46	46
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	133	3.391.007.017	3.391.007.017
Subsides en capital		14	712.419.733	1.129.656.068
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		15	910.070	1.031.908
Provisions et impôts différés		16	1.442.629.218	1.510.087.482
Provisions pour risques et charges		160/5	1.442.629.218	1.510.087.482
Pensions et obligations similaires		160	4.808.590	3.414.409
Charges fiscales		161	25.291.329	25.291.329
Grosses réparations et gros entretien		162	348.281.429	431.950.078
Obligations environnementales		163	692.265.718	670.585.161
Autres risques et charges	6.8	164/5	371.982.151	378.846.506
Impôts différés		168		
Dettes		17/49	29.584.732.372	32.806.270.854
Dettes à plus d'un an	6.9	17	18.911.659.364	20.905.201.473
Dettes financières		170/4	18.911.120.197	20.904.662.306
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	180.558.764	213.430.734
Etablissements de crédit		173	100.000.000	100.000.000
Autres emprunts		174	18.630.561.433	20.591.231.572
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	539.167	539.167
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9.852.975.539	11.137.429.435
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.688.542.109	7.083.634.198
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.792.802.836	1.837.783.601
Fournisseurs		440/4	1.792.802.836	1.837.783.601
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.346.304.105	1.263.890.517
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	165.943.560	170.493.022
Impôts		450/3	53.217.870	58.950.279
Rémunérations et charges sociales		454/9	112.725.690	111.542.743
Autres dettes		47/48	1.859.382.930	781.628.097
Comptes de régularisation	6.9	492/3	820.097.468	763.639.946
TOTAL DU PASSIF		10/49	48.577.958.957	52.284.313.876

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.599.959.599	11.853.376.132
Chiffre d'affaires	6.10	70	11.077.113.989	11.354.554.317
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	220.249.576	233.086.616
Autres produits d'exploitation	6.10	74	302.596.033	262.661.336
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		3.073.864
Coût des ventes et des prestations		60/66A	13.102.979.120	12.710.624.580
Approvisionnements et marchandises		60	10.467.254.852	9.901.863.105
Achats		600/8	10.488.906.954	9.904.489.470
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-21.652.102	-2.626.366
Services et biens divers		61	865.284.424	951.377.088
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	594.903.770	581.064.127
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	288.646.164	256.720.684
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	2.526.050	-5.160.860
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-131.588.784	-76.845.057
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	256.239.012	286.556.377
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	759.713.632	815.049.117
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.503.019.521	-857.248.448
Produits financiers		75/76B	2.290.689.168	1.431.776.733
Produits financiers récurrents		75	2.263.133.510	362.979.725
Produits des immobilisations financières		750	2.250.015.006	266.682.382
Produits des actifs circulants		751	2.195.255	1.920.034
Autres produits financiers	6.11	752/9	10.923.249	94.377.309
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	27.555.658	1.068.797.008
Charges financières		65/66B	1.204.769.215	959.883.511
Charges financières récurrentes	6.11	65	738.793.456	615.026.202
Charges des dettes		650	702.977.284	585.483.192
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	35.816.172	29.543.010
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	465.975.759	344.857.309
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-417.099.568	-385.355.226
Prélèvements sur les impôts différés		780		99.403.260
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	136.766	4.544.866
Impôts		670/3	136.766	4.544.866
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-417.236.335	-290.496.833
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		735.564.358
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-417.236.335	445.067.525

N°	BE 0403.170.701	C 5
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent	
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-)	9906	712.419.733	2.785.058.097
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	9905	-417.236.335	445.067.525
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)	14P	1.129.656.068	2.339.990.572
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-)	14	712.419.733	1.129.656.068
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		1.655.402.030
Rémunération du capital		694		1.655.402.030
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	1.154.031.376
8022	485.783.748	
8032	634.282.226	
8042		
8052	1.005.532.898	
8122P	XXXXXXXXXX	306.980.274
8072	33.270.959	
8082		
8092		
8102	97.423.770	
8112		
8122	242.827.462	
211	762.705.436	

N°	BE 0403.170.701	C 6.2.4
----	-----------------	---------

Goodwill

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8023		
8033		
8043		
8053	338.623.054	
8123P	XXXXXXXXXX	136.868.316
8073	67.724.611	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	204.592.927	
212	134.030.127	

N°	BE 0403.170.701	C 6.3.1
----	-----------------	---------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Terrains et constructions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXXXX	83.978.179
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	397.422	
Cessions et désaffectations	8171	4.795.520	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	79.580.082	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXXXX	38.880.956
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.164.548	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	2.842.854	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	37.202.649	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22	42.377.433	

N°	BE 0403.170.701	C 6.3.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Installations, machines et outillage			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	10.349.944.413
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	152.038.146	
Cessions et désaffectations	8172	235.482.350	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	127.510.544	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.394.010.752	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	9.122.477.836
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	287.657.125	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	235.482.350	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	3.358.372	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.178.010.981	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	23	1.215.999.771	

N°	BE 0403.170.701	C 6.3.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Mobilier et matériel roulant			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	56.162.907
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.295.770	
Cessions et désaffectations	8173	6.766.258	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	7.099.007	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	57.791.426	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	47.091.683
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.907.003	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	6.757.501	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	43.241.186	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	24	14.550.240	

N°	BE 0403.170.701	C 6.3.4
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Location-financement et droits similaires			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXXX	435.561.281
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	435.561.281	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXXX	435.561.281
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	435.561.281	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	25		
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

N°	BE 0403.170.701	C 6.3.5
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	29.843.516
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	193.986	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	1.808.028	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	31.457.558	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	9.509.574
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.797.735	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	132.587	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	11.174.721	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	26	20.282.837	

N°	BE 0403.170.701	C 6.3.6
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations en cours et acomptes versés			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	331.960.383
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	174.587.912	
Cessions et désaffectations	8176	3.339.967	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-136.417.579	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	366.790.749	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	12.036.999
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	82.870.916	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316	-3.358.372	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	91.549.543	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	27	275.241.206	

N°	BE 0403.170.701	C 6.4.1
----	-----------------	---------

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	38.868.630.318
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	42.155.978	
Cessions et retraits	8371	679.059.361	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	38.231.726.936	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	2.857.767.748
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	465.974.521	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	3.323.742.269	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	686.769.453
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	1.275.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	688.044.453	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	280	34.219.940.214	
Entreprises liées - Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	281P	XXXXXXXXXX	10.434.287.140
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	5.525.679	
Remboursements	8591	2.714.000.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	281	7.725.812.819	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8651		

Entreprises avec lien de participation - Participations, actions et parts

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Entreprises avec lien de participation - Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.576.658
8362		
8372		
8382		
8392	1.576.658	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	275.620
8472		
8482		
8492		
8502		
8512		
8522	275.620	
8552P	XXXXXXXXXX	
8542		
8552		
282	1.301.038	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
8622		
8632		
283		
8652		

N°	BE 0403.170.701	C 6.4.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres entreprises - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	95.776.964
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	86.316.646	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	9.460.318	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	44.250.810
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	42.286.937	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	1.963.874	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	1.766
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	1.766	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	284	7.494.678	
Autres entreprises - Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	XXXXXXXXXX	811.965
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633	-5.160	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8	806.805	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8653		

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
BELUX INNOVATION HOLDING BE 0664.799.495 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts Sociales	39.997	99,99		31-12-2017	EUR	3.701.440	-298.560
BLOMHOF BE 0405.671.420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	44.999	99,99	0,01	31-12-2017	EUR	9.440.570	-7.464
CONTOSSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) BE 0424.225.045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	15.000	15		31-12-2017	EUR	87.697.373	2.872.735
CONTOSSUR ASSISTANCE CONSEIL BE 0404.525.632 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	0,04	99,96	31-12-2017	EUR	1.198.848	-235.818
ELECTRABEL COGREEN BE 0525.640.426 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	150	1,99		31-12-2017	EUR	4.085.143	151.334

N°	BE 0403.170.701						C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

ELECTRABEL OFFSHORE ENERGY BE 0696.638.261 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions A	510.998	99,83		-	EUR	13.606.250	
ELECTRABEL SEANERGY BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	800	80		31-12-2017	EUR	3.749.853	-27.582
EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS) BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	356.384	70		31-12-2017	EUR	23.534.440	12.648.157
ENGIE ENERGY MANAGEMENT BE 0831.958.211 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	999.998	99,99		31-12-2017	EUR	11.687.132.960	-28.904.416
ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité illimitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts Sociales	1	1	5	31-12-2017	EUR	10.000	0
ENGIE GLOBAL BUSINESS SUPPORT BE 0505.619.626 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	0,01	99,99	31-12-2017	EUR	3.700.000	0
ENGIE M2M BE 0632.450.985 Société anonyme					31-12-2017	EUR	3.139.444	-1.830.522

N°	BE 0403.170.701						C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	157.236	28,63	24,13				
ENGIE SUN4BUSINESS BE 0666.554.504 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	2.700	50		31-12-2017	EUR	1.989.672	-10.328
ENGIE SUN4BUSINESS 3 BE 0704.895.139 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	0,05	90	31-12-2019	EUR	20.000	0
ENORA BE 0542.769.438 Société privée à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai BELGIQUE	Parts sociales	1.950	33,33		31-12-2017	EUR	71.634	338.351
SOCIETE ESPACE-BAVIERE BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège BELGIQUE	Actions	150	50		31-12-2017	EUR	289.560	-8.683
GENFINA BE 0435.084.986 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1			31-12-2017	EUR	1.282.216.051	7.949.955
GREENSKY BE 0817.203.422 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	55.400	50		31-12-2017	EUR	16.332.562	4.243.677
					-	EUR	7.060.100	

N°	BE 0403.170.701						C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

GROEN COMPAGNIE VERTE BE 0687.519.370 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Parts sociales	141.202	50				
INTERNATIONAL POWER LTD GB002366963 Pas de forme juridique Canada Square 25 London E14 5LQ ROYAUME-UNI	Actions	5.445.194.036	100		31-12-2017	EUR	7.112.000.000 762.000.000
LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE) BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE	Parts sociales	74.996	99,99		31-12-2017	EUR	5.875.657 1.754.167
LES VENTS DE L'ORNOI BE 0480.079.823 Société anonyme Chaussée de Huy 120 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	500	50		31-12-2017	EUR	412.601 429.089
LILLO ENERGY BE 0893.067.914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions B	2.250	50		31-12-2017	EUR	10.164.545 1.379.477
N-ALLO BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue du Bourget 42/c2 1130 Haren BELGIQUE	Parts Sociales	25.261	86,02		31-12-2017	EUR	4.988.026 169.728
OOSTERWEEL BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen					31-12-2017	EUR	20.460 100.000

N°	BE 0403.170.701							C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

BELGIQUE	Partis sociales	624	99,84	0,16				
	Actions B	125	100					
RECYBEL BE 0449.342.996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle BELGIQUE	Actions D	1.764	49		31-12-2017	EUR	65.323	225.395
SEAGULL I BE 0698.792.156 Société anonyme Isabellaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions	6.249	62,49		-	EUR	1.000.000	
SEAGULL II BE 0698.792.255 Société anonyme Isabellalaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions	6.250	62,5		-	EUR	1.000.000	
SYNATOM (SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES) BE 0406.820.671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.999.999	100		31-12-2017	EUR	14.343.295	543.126
UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE) BE 0402.365.601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.999.500	100		31-12-2017	EUR	1.962.430	-10.267
WALWIND BE 0689.797.880 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Partis sociales	1.500	50		-	EUR	3.000.000	
WIND4FLANDERS					31-12-2017	EUR	34.917.586	2.548.035

N°	BE 0403.170.701						C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

BE 0628.836.449 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	861.936	50				
WIND4FLANDERS PROJECTS 1 BE 0553.485.859 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	100	31-12-2017	EUR	11.530.847	1.577.979
WIND4FLANDERS PROJECTS 2 BE 0627.661.264 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	100	31-12-2017	EUR	12.957.825	2.274.493
WIND4FLANDERS PROJECTS 3 BE 0644.840.855 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	100	31-12-2017	EUR	9.411.426	2.003.723
WIND4FLANDERS PROJECTS 4 BE 0667.684.850 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1		31-12-2017	EUR	2.485.080	-14.970
WIND4FLANDERS PROJECTS 5 BE 0697.691.997 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1.998	99,9	-	EUR	50.000	
WIND4WALLONIA BE 0553.486.057 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles				31-12-2017	EUR	3.335.186	-140.852

N°	BE 0403.170.701						C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

BELGIQUE	Quota A	79.538	50				
WINDWALLONIA 2 BE 0676.540.851 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi BELGIQUE	Quota A	1			31-12-2017	EUR	98.338 -1.712
ZANDVLIET POWER BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 600 Blokveld H500 2040 Antwerpen BELGIQUE	Actions	16.000	50		31-12-2017	EUR	28.975.328 1.389.744
ENGIE ALLIANCE FR Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie FRANCE	Parts Sociales	12	12		31-12-2017	EUR	48.304.169 -51.695.831
ENGIE CORP LUXEMBOURG SARL Pas de forme juridique Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions	10	0,1	99,9	31-12-2017	EUR	-250.530.883 -91.985.403
ENGIE INVEST INTERNATIONAL Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions E	185.622	7,4		31-12-2017	EUR	27.221.627.596 135.487.925
ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING NL808013269B01 Société anonyme Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS	Actions	52.022.084.000	100		31-12-2017	EUR	1.989.424.000 121.224.000
BELGONUCLEAIRE BE 0403.126.258 Société anonyme					30-09-2017	EUR	8.149.369 -5.100.220

N°	BE 0403.170.701							C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	13.545	33,86	16,14				
LES VENTS DE PERWEZ BE 0866.959.175 Société anonyme Chaussée de Huy 120/F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	413	24,88		31-12-2017	EUR	1.730.357	494.121
TECNUBEL BE 0427.625.092 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	9.999	99,99		31-12-2017	EUR	3.560.142	3.266.446
EUROPEAN CONTROL SERVICES BE 0440.119.088 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	10	10	90	31-12-2017	EUR	400.383	391.385

N°	BE 0403.170.701	C 6.6
----	-----------------	-------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Placements de trésorerie - Autres placements

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Facturation exploitation concernant centrale Tricastin

Facturation exploitation concernant centrale Chooz B

Primes d'options sur commodities - non échues

Energie en compteur

Intérêts sur prêts participatifs

Autres

Exercice
5.896.305
10.898.166
329.860.660
1.420.647.196
245.710.022
17.276.471

N°	BE 0403.170.701	C 6.7.1
----	-----------------	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Etat du capital

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	5.789.721.779
100	5.789.721.779	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales sdvn

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702	XXXXXXXXXX	121.812.254
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération
ENGIE SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101	1.150.000.000	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	1.150.000.000	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0403.170.701	C 6.7.2
----	-----------------	---------

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ENGIE SA place Samuel Champlain, 1 92400 Courbevoie FRANCE	Actions	120.752.485		99,13
Genfina scrl BE 0435.084.986 Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.059.769		0,87

N°	BE 0403.170.701		C 6.8
----	-----------------	--	-------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Provision pour litiges

Restructuration du personnel

Provision pour rupture de bail anticipé

Contrats déficitaires

Exercice
6.363.559
206.331.503
26.051.174
133.235.915

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.688.542.109
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	32.871.970
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	4.655.670.139
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	10.787.411.877
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	173.991.694
Etablissements de crédit	8842	100.000.000
Autres emprunts	8852	10.513.420.183
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	539.167
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	10.787.951.044

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	8.123.708.320
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	6.567.070
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	8.117.141.250
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	8.123.708.320

Dettes garanties
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	

N°	BE 0403.170.701	C 6.9
----	-----------------	-------

Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	22.667.160
450	30.550.709
9076	
9077	112.725.690

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Proratas primes d'assurance à payer
Charges à imputer concernant " Niras/Ondraf "
Prorates d'intérêts sur emprunts
Gratuités de Loyer
Options sur commodities
Autres

Exercice
24.007.083
95.159.557
231.423.188
16.929.874
400.319.030
52.258.735

N°	BE 0403.170.701	C 6.10
----	-----------------	--------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Electricité		8.010.839.204	8.471.085.383
Gaz		2.712.699.520	2.514.778.683
Autres énergies		139.795.772	147.929.007
Prestations de services et autres activités		213.779.494	220.761.244
Ventilation par marché géographique			
Belgique		9.767.543.124	6.992.289.778
France		238.133.086	2.148.190.978
Allemagne		288.726.472	693.293.531
Luxembourg			10.894
Pays-Bas		767.741.636	1.509.430.968
Angleterre		1.553	3.586
Suisse		4.930.973	4.524.975
Turquie		905.743	381.251
Oman		87.575	101.700
Autriche		54.282	20.229
Espagne		40.000	8.470
Norvège		4.974.575	4.303.513
Italie		2.667.089	1.197.845
Arabie Saoudite		740.641	296.726
Autres		567.240	499.871
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
Charges d'exploitation			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	4.788	4.794
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4.655,1	4.694,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	6.286.263	6.391.302
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	412.317.103	393.748.953
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	103.314.338	106.147.099
Primes patronales pour assurances extralégales	622	35.556.345	39.655.955
Autres frais de personnel	623	29.757.760	26.450.434
Pensions de retraite et de survie	624	13.958.225	15.061.686
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	1.394.181	-2.635.649
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	8.529.922	8.863.654
Reprises	9111	1.968.406	1.531.516
Sur créances commerciales			
Actées	9112	140.309	319.701
Reprises	9113	4.175.774	12.812.699
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	146.955.403	226.938.675
Utilisations et reprises	9116	278.544.187	303.783.733
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	230.571.700	257.484.691
Autres	641/8	25.667.312	29.071.686
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	12,1	7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	23.801	13.959
Frais pour l'entreprise	617	792.452	288.594

N°	BE 0403.170.701	C 6.11
----	-----------------	--------

RÉSULTATS FINANCIERS

Produits financiers récurrents

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Garantie donnée

Gain de change réalisé

Intérêts EON à recevoir

Différence de change

Charges financières récurrentes

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées et non réalisé

Perte latente non réalisées sur Forex

Intérêts litige EON

Swap (Net Investment Hedge)

Commissions sur garanties

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	121.837	121.837
9126		
	2.115.832	2.102.311
	842.120	48.127.807
	4.265.459	41.597.433
6501		
6503		
6510		
6511		
653	108.772	151.526
6560	1.127.789	
6561		508.045
	10.668.243	4.145.505
		3.862.136
		3.003.753
	13.754.632	16.051.480
	7.446.647	

N°	BE 0403.170.701	C 6.12
----	-----------------	--------

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents	76	27.555.658	1.071.870.872
Produits d'exploitation non récurrents	76A		3.073.864
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		3.073.864
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	76B	27.555.658	1.068.797.008
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		1.368.447
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	27.555.658	1.067.428.561
Autres produits financiers non récurrents	769		
Charges non récurrentes	66	1.225.689.391	1.159.906.426
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	759.713.632	815.049.117
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	188.746.733	
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	63.002.730	228.595.410
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	507.964.169	586.453.706
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	465.975.759	344.857.309
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	465.974.521	1.325.768.000
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		-982.314.000
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	1.239	1.403.309
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers
Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Garanties réelles
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan

- Garanties reçues
- Montant à payer dans le cadre de location
- Autres engagements donnés
- Engagements donnés Solvay Lanxess & Total

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

- Achats fermes d'immobilisations corporelles
- Autres engagements opérationnels

Engagements importants de cession d'immobilisations
Marché à terme
Marchandises achetées (à recevoir)
Marchandises vendues (à livrer)
Devises achetées (à recevoir)
Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
	1.358.083.525
9149	
9150	
9151	
9153	1.358.083.525
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
	878.231.474
	175.516.389
	613.636.888
	44.698.955
	47.613.828
	239.054.433
9213	8.208.020.237
9214	7.839.210.926
9215	7.234.202.791
9216	7.233.187.991

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

Exercice

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants

- Engagements vis à vis de Sibelga

Exercice
10.168.729

N°	BE 0403.170.701	C 6.14
----	-----------------	--------

Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel ou des dirigeants

Description succincte

Engagements en matière de pensions

-Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 162 756 K€ et 106 349 K€ aux 31 décembre 2018 et 2017.

Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :

- pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
- pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)

Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Toutefois une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2018. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2018 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 20,5 M€ contre 20,7 M€ en 2017.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement à 387 235 K€ et 388 882 K€ aux 31 décembre 2018 et 2017.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

Nature et impact financier des évènements significatifs postérieurs à la date de clôture, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

Engagements d'achat ou de vente dont la société dispose comme émetteur d'options de vente ou d'achat

Exercice

Nature, objectif commercial et conséquences financières des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

N°	BE 0403.170.701		C 6.14
----	-----------------	--	--------

Exercice

Autres droits et engagements hors bilan dont ceux non susceptibles d'être quantifiés

Exercice

N°	BE 0403.170.701	C 6.15
----	-----------------	--------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			
Immobilisations financières			
Participations	280/1	41.945.753.033	45.758.380.257
Créances subordonnées	280	34.219.940.214	35.324.093.118
Autres créances	9271		
	9281	7.725.812.819	10.434.287.140
Créances	9291	672.234.000	448.698.057
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	672.234.000	448.698.057
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	25.326.585.976	28.304.750.505
A plus d'un an	9361	18.811.120.197	20.804.662.306
A un an au plus	9371	6.515.465.779	7.500.088.199
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	4.100.078	
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	2.246.797.089	264.326.544
Produits des actifs circulants	9431	35.207	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	695.938.190	579.217.925
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	21.183.362	1.067.428.561
Moins-values réalisées	9491		
Entreprises associées			
Immobilisations financières			
Participations	9253		
Créances subordonnées	9263		
Autres créances	9273		
	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
Autres entreprises avec un lien de participation			
Immobilisations financières			
Participations	9252	1.301.038	1.301.038
Créances subordonnées	9262	1.301.038	1.301.038
Autres créances	9272		
	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Exercice

N°	BE 0403.170.701		C 6.15
----	-----------------	--	--------

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	1.125.000
95061	
95062	
95063	75.000
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0403.170.701	C 6.17
----	-----------------	--------

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Change	Couverture	95.388.942.768	81.723	336.091	21.973	427.248
Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge	Change	Couverture	290.016.187	-820.331	-1.134.049	-5.026.040	-6.329.133
Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge	Change	Couverture	839.962.166		423.808		4.083.840
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon MWH	Marché Energie	Couverture	60.917.300		113.874.983		301.778.145
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	60.917.300		-113.874.983		-285.727.687
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	14.498.248		159.434.881		33.410.524
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	12.017.930		-162.481.851		-31.677.776
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Spéculation	1.740.646		-8.815.452		
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Spéculation	1.321.918		369.899		
Achats de Fuel instruments MWH	Marché Energie	Couverture	1				74.308
Ventes de Fuel instruments MWH	Marché Energie	Couverture	1				-74.308
Achats de Gaz instruments MWH	Marché Energie	Couverture	291.535.041		2.749.106.516		140.587.097
Ventes de Gaz Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	254.767.334		-2.721.447.449		-98.836.700
Achats de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	310.821.269	329.860.660	3.444.465.804	173.171.208	2.047.756.590
Vente de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	361.240.877	-396.122.518	-4.387.183.839	-216.769.145	-2.518.763.692
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon Tonnes	Marché Energie	Couverture	65.184		-103.002		
	Marché Energie	Couverture	454.116		-554.702		

N°	BE 0403.170.701		C 6.17
----	-----------------	--	--------

Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon Tonnes							
Forex Swaps USD	Marché Energie	Couverture	1		22.228		

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

N°	BE 0403.170.701	C 6.18.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, §2 et §3 du Code des sociétés
L'exemption a été votée en date du 25 avril 2017 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

ENGIE SA
FRFR542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ENGIE SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

ENGIE SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0403.170.701	C 6.18.2
----	-----------------	----------

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	4.099.000
95071	634.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0403.170.701	C 6.19
----	-----------------	--------

Règles d'évaluation

REGLES D'EVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELÉCTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

N°	BE 0403.170.701	C 6.19
----	-----------------	--------

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement.

Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

3. Provisions pour régimes de prévisions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 3,25% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionnés par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique).

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les comptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

Autres informations à communiquer dans l'annexe

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

2. . Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	31/12/2018	31/12/2017
Wind Ford Genk	8.477,76	8.477,76
Wind Volvo Cars	10.047,00	10.047,00
Wind Volvo Truck	9.410,28	9.410,28
Wind Zeebrugge	4.656,96	4.656,96
Wind Bekaert -Zwevegem	10.061,04	10.061,04
Rodenhuize	63.646,92	63.646,92
Lorcé	8.364,96	8.364,96
DS Textiles Derndermonde	7.172,40	7.172,40
Total	121.837,32	121.837,32

3. Chiffre d'affaires annexe C 6.10

Comme requis par l'article 25§2 de l'arrête royal, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

	31/12/2017	31/12/2018
ELECTRICITE	Chiffres d'affaires brut	14.355.358.110
13.852.403.828		
	Netting Electricité	- 6.344.518.906
-5.381.318.445		
	Chiffres d'affaires net	8.010.839.203
8.471.085.383		
GAZ	Chiffres d'affaires brut	2.805.874.680
2.777.507.663		
	Netting Gaz	- 93.175.161
-262.728.980		
	Chiffres d'affaires net	2.712.699.520
2.514.778.683		
PRESTATION DE SERVICE ET AUTRES ACTIVITE	Chiffres d'affaires brut	213.779.494
265.843.866		
	Netting	0
-45.082.621		
	Chiffres d'affaires net	213.779.494
220.761.244		
AUTRES	Chiffres d'affaires brut = net	139.795.772
147.929.007		

4. Bilan social annexe C10

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

5. Provisions nucléaires - annexe C 6.9

Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés et au démantèlement des installations nucléaires font partie intégrante des coûts de production d'électricité d'origine nucléaire. Conformément à la loi du 11 avril 2003 relative aux provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales (la " loi sur les provisions nucléaires "), ces coûts sont provisionnés au sein de la société de provisionnement nucléaire Synatom SA, filiale d'Electrabel SA, sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires (" CPN ").

Conformément à cette même loi, Synatom peut prêter à Electrabel SA un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires, ce qui se traduit par une dette d'un montant de 8,1 milliards d'euros reprise dans le bilan d'Electrabel SA au 31 décembre 2018 (7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2017).

A. Provisions pour aval de cycle

Les provisions pour aval du cycle couvrent l'ensemble des coûts liés au scénario "mixte" : entreposage sur site, transport, retraitement d'une partie du combustible usé, conditionnement, entreposage et évacuation géologique. Elles sont déterminées sur la base des paramètres suivants :

"les coûts d'entreposage comprennent essentiellement les coûts de construction et d'exploitation d'installations complémentaires d'entreposage à sec ainsi que l'exploitation des installations existantes, de même que les coûts d'achat des conteneurs ;

"une partie du combustible irradié est transférée pour retraitement. Le plutonium et l'uranium issus du retraitement sont cédés à un tiers ;

"le combustible irradié et non retraité est conditionné, ce qui nécessite la construction d'installations de conditionnement en fonction de critères d'acceptation émis par l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles Enrichies (" ONDRAP ") ;

"les résidus du retraitement et le combustible irradié conditionné sont transférés à l'ONDRAP ;

"les coûts des opérations d'évacuation en couche géologique profonde sont estimés par l'ONDRAP ;

"l'engagement à terme est calculé sur base de coûts internes estimés et de coûts externes évalués à partir d'offres reçues de tiers ;

"le taux d'actualisation retenu est de 3,5%. Il tient compte d'une inflation de 2,0% (taux réel de 1,5%). Il est basé sur une analyse de l'évolution et de la moyenne, historiques et prospectives, des taux de référence à long terme.

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient, cependant, différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. Le montant de ces provisions, et donc de la dette d'Electrabel SA à l'égard de Synatom, pourrait également être ajusté ultérieurement en fonction de l'évolution des paramètres présentés ci-dessus et des estimations de coûts associés. Plus particulièrement :

"concernant le scénario de retraitement partiel, le cadre réglementaire belge actuel ne définit pas les modalités de gestion des déchets nucléaires ; suite à une résolution adoptée par la Chambre des Représentants en 1993, le retraitement du combustible irradié a été suspendu.

Le scénario retenu repose sur l'hypothèse que le gouvernement belge autorisera Synatom à retraiter le combustible usé et qu'un accord entre la Belgique et la France sera conclu aux fins de permettre à Orano (anciennement Areva) d'effectuer ce retraitement. Dans son avis de 2016, la CPN a recommandé que les actions nécessaires soient formellement initiées afin d'assurer la concrétisation du scénario de retraitement partiel ;

Un scénario basé sur une évacuation directe des déchets, sans retraitement préalable, conduirait à une provision inférieure à celle résultant du scénario "mixte" retenu aujourd'hui et approuvé par la CPN ;

"le gouvernement belge n'a pas encore pris de décision entre le dépôt géologique profond ou l'entreposage de longue durée en surface des déchets de moyenne et haute activité. Conformément à la Directive Européenne, le gouvernement a transmis à la Commission Européenne en 2015 un projet de programme national pour la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs, qui a ensuite fait l'objet d'un arrêté ministériel en 2016, intégrant une hypothèse de dépôt en couche géologique profonde dans l'argile de Boom. Cette hypothèse a été retenue par la CPN en 2016 bien qu'il n'y ait pas, à ce jour, de site qualifié en Belgique pour l'enfouissement. La CPN a toutefois invité à aboutir à un scénario reprenant un concept d'installations de stockage pouvant être considéré par les autorités comme susceptible de faire l'objet d'une autorisation ;

Dans ce contexte le Conseil d'Administration de l'ONDRAP a adopté en 2018 un nouveau scénario de référence pour le stockage géologique de ces déchets, basé sur une nouvelle architecture ainsi qu'une profondeur d'enfouissement potentiellement augmentée, sous condition qu'un

N°	BE 0403.170.701	C 6.20
----	-----------------	--------

site compatible puisse être identifié en Belgique. Sur ces bases, et conformément aux procédures prévues par l'Arrêté royal du 30 mars 1981 "déterminant les missions et fixant les modalités de fonctionnement de l'organisme public de gestion des déchets radioactifs et des matières fissiles", l'ONDRAF a déterminé les nouvelles redevances pour la gestion et l'entreposage des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie. Celles-ci ont été approuvées par le Conseil d'Administration de l'ONDRAF du 28 septembre 2018 et notifiées à la CPN ainsi qu'à Synatom, mais doivent encore être retranscrites dans des conventions à établir entre l'ONDRAF et les producteurs de déchets nucléaires, dont Electrabel et Synatom.

Le nouveau dispositif technique induit :

- d'une part, des coûts estimés à 8,0 milliards d'euros, exprimés aux conditions économiques de 2017, soit un doublement des coûts du stockage géologique de ces déchets par rapport aux hypothèses de coûts utilisées dans le cadre du dossier CPN de 2016. Ce montant s'entend après prise en compte d'optimisations techniques pour 2,7 milliards d'euros, exprimés aux conditions économiques de 2017, à confirmer par un groupe de travail dédié d'ici 2020,
- d'autre part, des reports significatifs dans l'échéancier d'engagement des différentes dépenses relatives au conditionnement et au stockage des déchets nucléaires. Ces reports peuvent aller jusqu'à 35 ans pour certaines catégories de dépenses, notamment pour les installations de conditionnement du combustible irradié et celles pour l'évacuation du combustible conditionné ; un tel décalage dans le temps, se traduisant par une diminution de la valeur actuelle nette des dépenses, a pour effet de réduire l'incidence de l'augmentation des coûts d'enfouissement sur l'évaluation des provisions nucléaires.

L'ONDRAF a invité la CPN à s'assurer que les provisions permettent de faire face aux dépenses liées à l'aval du cycle dans le cas où les optimisations soumises à expertise ne se concrétiseraient pas.

Compte tenu de l'évolution attendue des hypothèses de coût du stockage géologique des déchets, de volumes retraités, des coûts unitaires du retraitement et du calendrier des opérations, Electrabel estime, sur la base des informations disponibles à ce jour, que l'incidence du nouveau scénario technique sur la provision pour aval du cycle ne devrait pas être de nature à modifier de façon significative le montant actualisé de ses engagements en la matière, tel qu'estimé aujourd'hui.

Le montant des provisions pour la gestion du combustible irradié au 31 décembre 2018, et dès lors de la dette correspondante d'Electrabel à l'égard de Synatom, reste donc basé sur les scénarios industriels et l'évaluation des cash flows approuvés par la CPN en décembre 2016 dans le cadre de la dernière révision triennale.

La nouvelle évaluation, tenant compte des nouvelles redevances et du nouveau calendrier, sera intégrée dans la proposition de Synatom à la CPN, soumise au plus tard lors de la révision triennale des provisions qui interviendra en 2019.

Sensibilité :

- Les provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire restent sensibles aux hypothèses de coûts, de calendrier des opérations et d'engagement des dépenses ainsi qu'au taux d'actualisation. Sur la base du nouveau scénario notifié par l'ONDRAF :
- une augmentation de 10% des redevances de l'ONDRAF pour l'évacuation des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie se traduirait, à montant de marges d'incertitudes inchangé, par une augmentation des provisions de l'ordre de 140 millions d'euros ;
 - l'accélération de 5 ans du conditionnement et de l'évacuation en stockage géologique des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie par l'ONDRAF aurait un impact à la hausse de quelque 90 millions d'euros sur les provisions. Un report de 5 ans dans l'échéancier d'engagement de ces différentes dépenses aurait un impact à la baisse d'un montant comparable ;
 - l'impact d'une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour le traitement de l'aval du cycle du combustible nucléaire de l'ordre de 190 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Il convient de préciser que ces sensibilités résultent d'un calcul purement financier. Elles doivent s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

B. Provisions pour démantèlement

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires sont constituées sur la base des paramètres suivants :

- "le montant à décaisser à terme est déterminé en fonction des coûts estimés par centrale nucléaire, sur base d'une étude réalisée par un bureau d'experts indépendants et en retenant comme hypothèse la réalisation d'un démantèlement en série des centrales ;
- "un taux d'inflation de 2,0% est appliqué jusqu'à la fin du démantèlement pour la détermination de la valeur future de l'engagement ;
- "un taux d'actualisation de 3,5% (y compris 2,0% d'inflation) est appliqué pour la détermination de la valeur actuelle de l'engagement (NPV). Il est identique à celui retenu pour la provision pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire ;
- "la durée d'exploitation des unités nucléaires est de 50 ans pour Tihange 1 ainsi que pour Doel 1 & 2, et de 40 ans pour les autres unités ;
- "le début des opérations techniques de mise à l'arrêt définitif des installations est fonction de l'unité concernée et du séquençement des opérations pour l'ensemble du parc. Elles sont immédiatement suivies de la phase de démantèlement.

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. Le montant de ces provisions pourrait également être ajusté ultérieurement en fonction de l'évolution des paramètres présentés ci-dessus. Les hypothèses retenues ont un impact majeur sur les coûts associés à leur mise en place. Ces paramètres sont cependant établis, et les hypothèses sont retenues, sur la base des informations et estimations qu'Electrabel estime les plus adéquates à ce jour, et approuvées par la CPN.

Par ailleurs, le scénario retenu repose sur un plan de démantèlement et des calendriers qui devront être approuvés par les autorités de sûreté nucléaire.

Les unités nucléaires sur lesquelles Electrabel détient un droit de capacité font également l'objet d'une provision à concurrence de la quote-part dans les coûts attendus de démantèlement qu'il doit supporter.

Sensibilité :

Sur base des paramètres actuellement appliqués pour l'estimation des coûts et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 60 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Il convient de préciser que cette sensibilité résulte d'un calcul purement financier. Elle doit s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels 2018

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA
du 23 avril 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2018.

Après trois années consécutives de pertes, ELECTRABEL présente à nouveau en 2018 un résultat net négatif, à -417 millions d'euros. Les éléments financiers positifs (dividendes de nos filiales) ne compensent pas un résultat d'exploitation fortement négatif, marqué par l'importante indisponibilité du parc nucléaire.

En effet, la disponibilité du parc nucléaire s'est élevée en 2018 à 52%, en net recul par rapport à l'année 2017 (77%). Ce niveau s'explique principalement par l'arrêt de plusieurs unités suite à des travaux ou inspections sur le béton des bâtiments secondaires non nucléaires (Doel 3, Doel 4, Tihange 2, Tihange 3), ou par diverses interventions techniques sur les unités Doel 1, Doel 2 notamment dans le cadre des travaux liés au prolongement de leur durée de vie, et Doel 4.

Le résultat d'exploitation affiche une dégradation de -646 millions d'euros par rapport à l'année 2017. Outre les arrêts planifiés et non planifiés des unités nucléaires (-748 millions d'euros), ELECTRABEL a procédé à une réduction de valeur d'actif des unités non prolongeables Doel 1 et Doel 2 pour un total de -189 millions d'euros. Ces éléments sont en partie compensés par des améliorations de la marge sur la production thermique ainsi que par des économies réalisées dans le cadre du plan de performance 'Lean'.

Le résultat financier, en progression de 0,6 milliards d'euros, est essentiellement tiré en 2018 par les dividendes versés à ELECTRABEL par ses filiales Engie Energy Management et International Power, pour 1 milliard d'euros chacun. Il reflète également la dépréciation de participations pour -0,4 milliards d'euros.

1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2018	2017
Chiffre d'affaires (millions d'euros) ⁽¹⁾	11 077	11 355
Nombre de collaborateurs	4788	4794
Nombre de clients	2,81 millions	2,71 millions
Capacité de production	10 234 MW	9 667 MW
Capacité de production verte	660 MW	619 MW
Capacité de production sans émissions de CO ₂	66%	69%
Part de marché électricité	47%	45%
Part de marché gaz naturel	45%	42%

⁽¹⁾ Chiffre d'affaires réalisé en Belgique et dans le reste de l'Europe

2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2018	2017	Variance 2018 vs 2017
Chiffre d'affaires	11 077	11 355	(277)
Production immobilisée	220	233	(13)
Autres produits d'exploitation	303	263	40
Coût des ventes et des prestations	(12 343)	(11 896)	(448)
Résultat d'exploitation récurrent	(743)	(45)	(698)
Résultat d'exploitation non récurrent	(760)	(812)	52
Résultat d'exploitation	(1 503)	(857)	(646)
Résultat financier récurrent	1 524	(252)	1 776
Résultat financier non récurrent	(438)	724	(1 162)
Résultat financier	1 086	472	614
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(417)	(385)	(32)
Impôts différés		99	(99)
Impôts sur le résultat	()	(5)	4
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(417)	(290)	(127)
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées		736	(736)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(417)	445	(862)

L'exercice comptable 2018 se clôture par un résultat de -417 millions d'euros, comparé à une perte de -290 millions d'euros en 2017.

Le **chiffre d'affaires**, en baisse de -277 millions d'euros, s'établit à 11 077 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution des volumes d'électricité et de gaz vendus par nos activités d'optimisation du portefeuille de production, et ce malgré une augmentation des prix des commodités.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à -1 503 millions d'euros, se détériorant de -646 millions d'euros par rapport à 2017.

Cette dégradation provient principalement du résultat d'exploitation récurrent (-698 millions d'euros), fortement impacté par l'indisponibilité du parc nucléaire (-748 millions d'euros) et la diminution progressive des volumes de gaz tirés du contrat Statoil arrivé à échéance en septembre 2018 (-50 millions d'euros). L'activité de production thermique a pu néanmoins bénéficier d'effets prix favorables (+29 millions d'euros) et ELECTRABEL a poursuivi son plan d'économie Lean, matérialisant ainsi un gain de +46 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Le résultat d'exploitation non-récurrent intègre :

- la perte de valeur des unités nucléaires Doel 1 et Doel 2. En effet, les évolutions intervenues en 2018 ont conduit le Groupe à distinguer les unités nucléaires ne disposant plus d'option de prolongation de durée de vie de celles pouvant éventuellement être prolongées au-delà de 2025. Dans ce contexte renforcé par des arrêts prolongés de certaines unités et par l'adaptation de leurs modalités de gestion à l'approche de leur fin de vie, ELECTRABEL a reconnu des pertes de valeur des unités non prolongeables. A ce titre, il est apparu que la valeur des investissements immobilisés, notamment au titre du projet de Long Term Operation (LTO) de Doel 1-Doel 2, excédait les perspectives de récupération économiques de ces unités sur leur durée de vie résiduelle pour un montant total de -189 M€ millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
- l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement nucléaire SYNATOM, en lien avec la diminution du taux

d'actualisation (de 3,85% à 3,5% en 2018 contre 4,2% à 3,85% en 2017) décidée lors de la dernière révision triennale des provisions fin 2016 ;

- les provisions pour contrats déficitaires de stockage et de transport de gaz ainsi que les provisions pour restructuration.

Le **résultat financier** s'établit à 1 086 millions d'euros, en amélioration de 614 millions d'euros.

Le résultat financier récurrent de 2018 est tiré par les dividendes versés à ELECTRABEL par ses filiales Engie Energy Management et International Power, pour 1 milliard d'euros chacun. Le résultat non-récurrent de l'exercice est marqué par la réduction de valeur de participations pour un total de -466 millions d'euros, constatée notamment dans le cadre du programme de cession d'actifs.

2.2. Bilan abrégé

Actif

<i>en M€</i>	2018	2017	Variance 2018 vs 2017
Actifs immobilisés	44 421	48 483	(4 062)
Immobilisations incorporelles	897	1 049	(152)
Immobilisations corporelles	1 568	1 622	(53)
Immobilisations financières	41 955	45 812	(3 857)
Actifs circulants	4 158	3 802	356
Créances à plus d'un an	87	80	7
Stocks et commandes en cours d'exécution	267	252	15
Créances à un an au plus	1 760	1 645	115
Valeurs disponibles	14	18	(4)
Comptes de régularisation	2 030	1 807	223
Total de l'actif	48 578	52 284	(3 706)

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 897 millions d'euros, en deçà de -152 millions d'euros du niveau de 2017, principalement suite à une réduction du stock de certificats verts en lien avec la politique de couverture de risques des ventes d'énergie aux particuliers et professionnels.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de -53 millions d'euros. Les investissements de l'année s'élèvent à 328 millions d'euros, investissements principalement consacrés au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire, dans lequel ELECTRABEL a investi 316 millions d'euros. Les amortissements courants d'exploitation se montent à -188 millions d'euros, complétés par la perte de valeur de -189 millions d'euros enregistrée sur les unités Doel 1 et Doel 2.

Les **immobilisations financières** diminuent de -3,9 milliards d'euros résultant principalement d'une réduction du capital de la filiale Engie Invest International avec suppression d'actions (-0,7 milliard d'euros), du remboursement partiel d'un prêt octroyé par ELECTRABEL à cette même entité (-2,7 milliards d'euros), ainsi que de la réduction de valeur de participations.

Les **créances à court terme** augmentent de 115 millions d'euros, principalement suite à l'augmentation des créances commerciales, en partie compensée par des remboursements de créances financières à court terme détenues sur des sociétés du groupe ENGIE.

L'augmentation des **comptes de régularisation** de +223 millions d'euros est notamment due aux variations de primes d'options payées sur commodités ainsi qu'à l'évolution entre les deux périodes du gaz et de l'électricité en compteur.

Passif

<i>en M€</i>	2018	2017	Variance 2018 vs 2017
Capitaux propres	17 551	17 968	(417)
Provisions et impôts différés	1 443	1 510	(67)
Dettes	29 585	32 806	(3 222)
Dettes à plus d'un an	18 912	20 905	(1 994)
Dettes à un an au plus	9 853	11 137	(1 284)
Comptes de régularisation	820	764	56
Total du passif	48 578	52 284	(3 706)

Les **capitaux propres** diminuent de -417 millions d'euros correspondant à la perte réalisée durant l'exercice.

Les **provisions et impôts différés** s'élèvent à 1 443 millions d'euros au 31 décembre 2018, en baisse de -67 millions d'euros par rapport au niveau de 2017. Cette variation provient principalement de l'utilisation nette des provisions pour entretien et révision des actifs nucléaires, notamment suite aux travaux réalisés sur les unités prolongeables (-61 millions d'euros). L'utilisation nette des provisions pour restructuration (-31 millions d'euros) est compensée par la dotation nette additionnelle de la provision pour contrat déficitaire sur les capacités de transport et de stockage de gaz (+33 millions d'euros).

Les **dettes** s'élèvent à 29,6 milliards d'euros, en diminution de 3,2 milliards d'euros suite à des remboursements d'emprunts.

3. Évolution des activités opérationnelles d'ELECTRABEL et événements marquants

3.1 Le parc de production à la loupe

3.1.1. Parc nucléaire

L'année 2018 est marquée par la **faible disponibilité du parc nucléaire**, s'établissant à 52 %. Outre les arrêts planifiés pour entretien et rechargement de combustible ainsi que ceux liés aux interventions techniques nécessaires dans le cadre du projet LTO, plusieurs unités ont subi de longues indisponibilités non planifiées, principalement liées aux problèmes de béton découverts initialement fin 2017 sur Doel 3.

Dans le cadre du projet LTO, d'importants travaux d'amélioration du design et de l'efficacité des unités **Doel 1 et Doel 2** étaient programmés en 2018. Ces travaux, qui ont permis de renforcer encore le niveau de sûreté des deux unités jumelles, ont néanmoins été prolongés au-delà du programme initial après la découverte d'une fuite dans le circuit primaire de Doel 1. ELECTRABEL a procédé au remplacement de tuyaux et a mené des investigations complémentaires à la fois sur Doel 1 et sur Doel 2, sous le contrôle de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN). Doel 2 et Doel 1 ont redémarré respectivement en février et en mars 2019.

La **centrale de Doel 3** était arrêtée depuis l'automne 2017. Lors d'inspections durant l'arrêt planifié du réacteur, une dégradation du béton a été constatée au niveau du plafond d'un bâtiment annexe qui abrite des systèmes de secours de second niveau. Des dégradations du même type ont également été constatées dans les réacteurs avec un

concept similaire de bunker : Tihange 3, Doel 4 et Tihange 2. Le réacteur de Doel 3 a redémarré le 31 juillet après que les actions nécessaires ont été réalisées.

Le réacteur de **Doel 4** a été arrêté dans le cadre d'une révision planifiée à l'automne 2018, révision qui a également permis l'inspection des bétons du bâtiment bunker, et a redémarré progressivement durant le mois de décembre.

Un arrêt de la centrale de **Tihange 1** avait été programmé afin de recharger le combustible nucléaire. Cet arrêt pour maintenance a été avancé pour tenir compte de l'indisponibilité de certaines autres centrales et optimiser le parc de production nucléaire à l'automne 2018, la plupart des autres unités étant indisponibles à ce moment.

La révision programmée de **Tihange 2** à l'automne 2018 a été prolongée, d'abord d'un mois puis étendue jusqu'à mai 2019 afin de pouvoir y réaliser des travaux dans le bunker secondaire. En effet, le décapage des zones endommagées a fait apparaître à Tihange 2 et 3 (unités de seconde génération du parc nucléaire) des anomalies au niveau du positionnement des armatures du béton du bunker, présentes depuis la construction du bâtiment. Ces bâtiments abritent des systèmes de secours de deuxième niveau tels que des pompes de secours et des générateurs diesel. Pour que le fonctionnement de ces systèmes de secours soit garanti en tout temps, ce bâtiment doit pouvoir résister à des événements externes. L'ampleur des dégradations et anomalies identifiées lors des inspections remet en cause la résistance de ces bâtiments face à un accident externe tel qu'une chute d'avion. ELECTRABEL a décidé d'adapter le programme de révision de son parc nucléaire afin d'inspecter et de réparer ces dégradations.

La révision programmée de la centrale de **Tihange 3** au printemps 2018 a donc également été prolongée quand ELECTRABEL a constaté une dégradation du béton au niveau des plafonds des bâtiments de secours. La date de redémarrage de Tihange 3, estimée initialement au 2 mars 2019, a pu être avancée à fin décembre 2018 suite à l'accord reçu de l'AFCN validant les travaux de réparation déjà effectués et prenant acte des travaux complémentaires qu'ELECTRABEL réalisera au prochain arrêt planifié de la centrale.

3.1.2. Sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire reste la priorité absolue d'ELECTRABEL. Son Conseil d'administration a décidé, en 2016, la mise en place, en son sein, d'un Comité de Sûreté Nucléaire, qui est chargé d'examiner, préalablement aux réunions du Conseil d'administration, les questions et/ou sujets relatifs à la sûreté nucléaire. Ces sujets sont ensuite soumis au Conseil d'administration pour information, délibération et/ou décision.

En 2018, le Comité s'est à nouveau réuni en présence d'experts internes et externes pour approfondir les sujets suivants :

- Le cadre légal et réglementaire relatif à la conduite des activités nucléaires (en ce compris la sûreté) et aux rôles et responsabilités de chaque acteur interne et externe.
- Les sujets d'actualité portant sur l'état des unités et la sûreté des projets d'engineering (projets LTO, toits en béton sur Tihange 2-3 et Doel 4, fuites sur le circuit primaire à Doel 1), le suivi des plans d'actions, les relations avec les parties prenantes et les pistes d'amélioration ;
- L'examen approfondi de la feuille de route du Comité Exécutif Nucléaire, dont le plan COmmon REsponsibility, les exigences en termes de formation ou le respect des procédures de contrôle.
- La gestion des déchets nucléaires, et notamment les rôles et responsabilités des intervenants et la coordination mise en place avec les autorités, les agréments nécessaires, les processus de traitement et de stockage selon les catégories de déchets radioactifs, les procédures et restrictions relatives au traitement et

l'entreposage provisoire (y compris sur la gestion des déchets temporairement entreposés sur site).

3.1.3. Centrales classiques

Afin de couvrir l'indisponibilité des actifs nucléaires en Belgique pendant l'hiver, ELECTRABEL a lancé début octobre le projet Mégawatt visant à mettre à disposition rapidement des capacités supplémentaires. Les actifs thermiques d'ELECTRABEL ont tourné à plein régime, et des capacités supplémentaires ont été redémarrées et installées partout en Belgique sur nos sites ainsi que sur ceux de nos clients industriels. Ainsi, ELECTRABEL a mobilisé 773 MW de capacité thermique supplémentaire qui a été mise à disposition du marché, à laquelle s'ajoutent 500 MW correspondant à l'engagement des clients industriels d'ELECTRABEL de réduire leur consommation en cas de besoin.

Le Gouvernement flamand a revu à la hausse le **pourcentage de certificats verts monétisables alloués à Max Green** durant la première période d'extension de soutien. Néanmoins, le vote de la loi, qui devait entériner en 2018 cette décision d'augmenter les certificats verts par MWh produit, a été repoussé à fin janvier 2019. L'application d'une rétroactivité pour 2018 reste incertaine.

La rentabilité de la centrale hydroélectrique de Coe subit la pression des doubles tarifs réseau, prélèvement et injection. Une réduction de cette double tarification est conditionnée à l'augmentation de la capacité installée et du volume d'électricité produit. Un projet d'investissement en ce sens est actuellement à l'étude.

Pénurie de livraison de biomasse en Belgique. À cause de faillites et de cas de force majeure causées par les ouragans aux Etats-Unis, les unités de biomasse ont dû faire face à une pénurie de combustible. Si les équipes ont su trouver des solutions lors du dernier trimestre 2018, dans un contexte tendu compte tenu de la faible disponibilité nucléaire, la situation reste néanmoins préoccupante en ce début d'année 2019.

Suite à la hausse récente des prix de l'électricité, il a été décidé **d'exploiter la centrale de Drogenbos en mode TGV** pour les prochaines années. Un plan d'investissement a été engagé en ce sens. La centrale a été connectée au réseau en mode TGV fin septembre, en avance sur le calendrier prévu, afin de mettre à disposition la capacité nécessaire au système électrique et ainsi répondre à la demande.

3.1.4. De grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables

Objectif ambitieux d'ici 2020 pour la capacité éolienne : ELECTRABEL entend porter sa capacité éolienne terrestre à au moins 550 MW d'ici 2020, contre 340 MW fin 2018. Quatre parcs éoliens (Modave, Stora Enso, Meerhout et Beveren II) d'une puissance totale de 39 MW ont été mis en service.

Avec ses partenaires en « Wind for Flanders » et « Wind for Wallonia », ELECTRABEL a lancé de nouveaux projets éoliens dont certains ont été approuvés en 2018.

De plus, de nouveaux partenariats ont été conclus avec les autorités du port de Zeebrugge (sous la forme de deux sociétés « Seagull I » et « Seagull II ») pour la construction d'éoliennes sur les terrains du port.

Les parcs éoliens de Wuustwezel II, Beveren III, Moervaart Zuid, Zeebrugge Bridgestone/A11, Soignies, Leuze et Ecaussines (40 MW au total) sont actuellement en construction.

Dans le domaine de l'éolien offshore, ELECTRABEL et ses partenaires, le consortium Otary et Eneco, ont fusionné les projets Mermaid et Seastar dans une seule société « SeaMade » qui est chargée de la construction et l'exploitation des deux parcs pour un total de 487

MW. Le développement des deux projets a été achevé en 2018 et le financement clôturé le 3 décembre avec 17 organismes bancaires pour un total de 1 milliard d'euros. La construction des parcs a commencé dans la foulée, la mise en service étant prévue fin 2020.

Sun4Business, filiale d'ELECTRABEL créée fin 2016, est une co-entreprise associant ELECTRABEL et Orka dans le but de proposer des panneaux solaires aux entreprises.

ELECTRABEL ambitionne d'occuper une place importante en matière de développement, financement, construction et exploitation de parcs solaires photovoltaïques installés chez des clients industriels ou actifs dans le tertiaire.

Dans ce cadre et à travers Sun4Business, 15 MW de panneaux supplémentaires ont été installés en 2018 ou sont en cours d'installation et 18 MW devraient s'y ajouter en 2019.

A fin 2020, ELECTRABEL vise une capacité de plus de 70 MW, soit une surface de plus de 70 hectares répartie chez un grand nombre de clients.

3.2. Activités de commercialisation

En 2018, le marché de l'énergie B2C était de nouveau très concurrentiel et caractérisé par la hausse des prix de gros de l'électricité et du gaz, la pression réglementaire, la consolidation du nombre d'acteurs du secteur et la forte volatilité des prix. Dans ce contexte, ELECTRABEL a néanmoins réussi à augmenter sa part de marché grâce à ses campagnes, promotions et actions de fidélisation des clients, ainsi qu'à sa participation réussie à des enchères organisées par des groupements d'achat. La qualité du service d'ELECTRABEL a par ailleurs été soulignée, notamment par la VREG qui lui a octroyé ses cinq étoiles.

Les produits et services au segment B2C se sont également développés en 2018, notamment grâce à la croissance de l'offre « Home Comfort » pour le particulier (maintenance, assistance et réparation à domicile, entretien de chaudière, isolation), ainsi qu'aux installations de thermostats boxx (élu produit de l'année 2018) et de panneaux solaires. En outre, la gamme de produits et services s'est étoffée avec le lancement de « UP », une offre innovante combinant énergie et services permettant au client de surveiller sa consommation, et dont le service après-vente est également assuré par ELECTRABEL.

Enfin, l'entreprise a préservé un bon niveau de contractualisation de clients B2B, malgré le nombre croissant des acteurs sur ce marché et une concurrence féroce. Cette bonne performance repose sur une nouvelle politique commerciale efficace et adaptée à chaque client. En outre, ELECTRABEL continue de développer son offre de services, dans les domaines de l'efficacité énergétique, l'entretien et la maintenance d'installations, la production décentralisée ou de la mobilité verte.

3.3. ELECTRABEL, entreprise socialement engagée

La plate-forme Power2Act a soutenu en 2018, et ce pour la huitième fois, des projets où des collaborateurs d'ENGIE s'investissent comme bénévoles. Au total, ce sont 28 projets qui ont été retenus et qui feront l'objet d'un suivi en 2019.

Depuis 2013, la Fondation ENGIE soutient des projets éducatifs, sportifs et culturels à l'intention de l'enfance et de la jeunesse en Belgique. Fin 2018, plus de 40 associations belges et plus de 55.000 enfants ont pu bénéficier de l'appui de la Fondation. Parmi les associations nouvellement soutenues, on trouve par exemple BeCode, La Châtaigneraie,

Familial Adenomatous Polyposis Association (FAPA) et le Royal Europa Kraainem Football Club.

CAP 48 – Prix de l’entreprise Citoyenne. En 2018, ELECTRABEL a reçu le Prix *Financement d’initiatives de terrain*. Par cette distinction, le Jury de CAP 48 a voulu saluer notre soutien à des initiatives citoyennes locales qui portent notamment sur l’intégration professionnelle des personnes porteuses d’un handicap ou leur accès aux activités et infrastructures sportives (via, par exemple, le Belgian Paralympic Committee). ELECTRABEL encourage également ses salariés à s’impliquer personnellement dans ces projets.

Terril du Hénâ. Le chantier d’évacuation des 1,7 million de m³ de cendres volantes du terril du Hénâ, un projet unique en Europe, est en cours depuis fin 2016 et durera 15 ans. En tant qu’entreprise responsable, ELECTRABEL souhaite restaurer progressivement le site dans son état originel et y développer une nouvelle zone de biodiversité, avec une garantie de sécurité totale à long terme. Fin 2018, plus de 245 000 tonnes de cendres volantes ont été évacuées pour être réutilisées chez des cimentiers.

4. Litiges et concurrence

4.1. Redémarrage et prorogation de la date de désactivation de certaines unités nucléaires

Différentes parties ont introduit des recours à l’encontre des lois et décisions administratives ayant permis l’extension de la durée d’exploitation des unités de Doel 1 & 2 et de Tihange 1, devant la Cour constitutionnelle (qui, le 22 juin 2017, a rendu un arrêt intérimaire dans lequel elle pose neuf questions préjudicielles à la Cour de Justice de l’Union européenne), le Conseil d’État et les tribunaux de droit commun. Certains de ces recours ont été rejetés, d’autres sont toujours pendants. Par ailleurs, des recours ont été introduits devant le Conseil d’Etat et le tribunal de première instance de Bruxelles, à l’encontre de l’autorisation de redémarrage de l’unité de Tihange 2. Ces recours sont toujours en cours.

5. Événements importants survenus après la date de clôture

Le 14 mars 2019, le groupe a annoncé la cession de sa participation de 69,1% dans Glow, producteur d’électricité indépendant coté à la bourse de Thaïlande, au groupe Global Power Synergy Public Company Ltd. (GPSC). Cette transaction fait suite à un premier contrat d’achat d’actions signé entre le groupe et GSPC en juin 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de réorientation du portefeuille du groupe Engie qui vise à réduire son empreinte carbone et à se concentrer sur les activités peu émettrices de CO₂, les infrastructures et les solutions clients, il a été décidé de céder les actifs charbon en Allemagne et aux Pays-Bas. Une des centrales concernées est la centrale de Rotterdam, indirectement détenue par ELECTRABEL. Par ailleurs, le projet prévoit également la vente de l’activité « *Coal Optimisation* » détenue par Engie Energy Management, filiale d’ELECTRABEL.

Par ailleurs, une opération assimilée à une fusion par absorption entre ELECTRABEL et Oosterweel SCRL est en cours de réalisation afin de simplifier les structures du Groupe. L’actif le plus important d’Oosterweel est un boiler industriel faisant partie d’une unité existante de cogénération appartenant à ELECTRABEL.

6. Activités de recherche et développement

Les projets de recherche lancés sous l'égide de la convention cadre pluriannuelle signée en 2010 avec différentes universités belges se sont clôturés fin janvier 2019. Ces conventions n'ont pas été renouvelées.

Une réflexion visant à conforter les universités comme partenaires stratégiques d'ELECTRABEL a été menée en 2018. Tant les universités qu'ELECTRABEL nourrissent l'ambition de devenir des leaders dans la transition énergétique et leurs profils sont complémentaires : ELECTRABEL apporte l'expérience métier et une vue sur les marchés, tandis que les universités disposent de personnel hautement qualifié et d'une expertise technologique.

Cette réflexion a permis de dégager des axes de collaboration, comme des partenariats R&D, qui devront être développés courant 2019.

Plus que jamais, ELECTRABEL porte l'innovation au cœur de ses activités et accélère son développement par la mise en place d'actions novatrices. Trois exemples sont rapportés ci-après:

- Marketing & Sales a mis sur le marché fin 2018, une nouvelle gamme d'offres innovantes au centre de laquelle se trouve l'offre « Up ».

Le pack « UP » combine au sein d'un seul contrat : i. un contrat d'énergie attractif de 4 ans avec une électricité 100% verte produite en Belgique, ii. une boxx innovante proposant de nombreux nouveaux services (mesure de la consommation d'électricité, de gaz et d'eau, service permettant d'éviter les surcoûts annuels d'énergie, diagnostic énergétique des appareils du domicile, identification des fuites d'eau, production des panneaux photovoltaïques, thermostat intelligent ...), et iii. un service de réparation des appareils.

L'offre « UP » se combine avec le remplacement de chaudière et d'installation de panneaux photovoltaïques. Ces 2 nouvelles offres « Up & Warm » et « Up & Sun » prévoient outre des diagnostics complémentaires via boxx (identification de dysfonctionnements de la chaudière et de la perte de rendement des panneaux photovoltaïques), des garanties étendues sur les équipements ainsi qu'une solution de financement attractive.

- En 2018, ENGIE a développé une nouvelle offre de mobilité verte qui vise à simplifier l'accès aux véhicules électriques pour les entreprises et les particuliers. Cette offre intégrée, avec un loyer mensuel, comprend la location de véhicules électriques et l'installation & maintenance de points de recharge situés soit au sein d'entreprises, soit au domicile des conducteurs. Une option d'énergie verte est également proposée ainsi qu'un service de gestion de l'énergie « SMATCH » (Smart Charging) afin d'intégrer au mieux les bornes de recharge dans l'installation électrique de nos clients.
- ENGIE montre aussi la voie à suivre en Belgique avec sa propre flotte, au travers du programme EV Boost 2020, dont le but est d'accélérer l'adoption de véhicules électriques dans le parc de voitures particulières (+15%) et de véhicules utilitaires (+20%) d'ici 2020.

La mobilité électrique est un élément-clé de la transition énergétique et de notre mouvement « UP ».

Ces actions répondent en permanence à l'évolution des besoins du marché tout en poursuivant la meilleure adéquation avec les ressources.

7. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL n'a pas de succursale.

8. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière d'organisation des marchés de l'énergie et des quotas d'émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional, fédéral ou encore européen.

8.1 Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO₂ et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

Les principaux indicateurs de risques pour la gestion des portefeuilles d'énergie comprennent des sensibilités aux variations unitaires de prix, des *EBITDA at Risk* et des ratios de couverture des positions futures à l'achat et à la vente. ELECTRABEL applique la gouvernance du groupe ENGIE pour la maîtrise des risques de marché et de contrepartie reposant sur le principe de séparation entre gestion et contrôle des risques, un comité des risques de marché énergie, le suivi des mandats de risque de marché et de contrepartie.

8.2 Risque de change

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont principalement réglées en USD ou en GBP.

8.3 Risque de taux d'intérêt

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

8.4 Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) ou des actifs (perte de placements financiers).

Les risques sont gérés dans le cadre de la politique de gestion des risques de contrepartie par l'analyse de la qualité de crédit des contreparties, de la diversification du portefeuille et la mise en place d'outils de réduction des risques telles que des garanties de tiers, ajustement des modalités de paiement et de recouvrement, le cas échéant appels de marges.

Au sujet de ces risques, il est précisé qu'avec la nouvelle norme IFRS 9 appliquée par le groupe ENGIE dans le cadre de la préparation de ses comptes consolidés, une méthodologie d'évaluation du risque de contrepartie a été définie à l'échelle du Groupe et mise en œuvre par ELECTRABEL.

8.5 Risque lié à l'évaluation des participations détenues dans des entreprises liées

International Power, qui représente 67% de la valeur nette comptable globale des participations liées dans les comptes d'ELECTRABEL, porte directement ou via des participations en Europe et à l'international les activités opérationnelles principales suivantes :

- Activités de production et de vente d'électricité :
 - o A partir de capacités thermiques principalement au Portugal, Singapour, Brésil, Australie, Porto Rico, Chili, Mexique, Pérou, Moyen-Orient, Pakistan, Maroc et Turquie ;
 - o à partir de capacités de production renouvelables principalement au Brésil, Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Chili, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Indonésie et Maroc ;
- Activités de commercialisation de gaz naturel et d'électricité au Royaume-Uni, Australie, Thaïlande, Turquie, Argentine et au Mexique.

Les hypothèses les plus structurantes pour la détermination de la valeur d'utilité d'International Power concernent :

- l'évolution du cadre réglementaire de ses activités dans chacun des pays d'implantation ;
- l'évolution de la demande de gaz et d'électricité ;
- l'évolution des prix de l'électricité et du gaz ;
- les taux d'actualisation ;
- l'évolution des taux de change, dont principalement USD/EUR et BRL/EUR.

Au 31 décembre 2018, l'évaluation de la valeur d'utilité justifie la valeur nette comptable avec une marge de confort d'environ 1 300 millions d'euros. Les sensibilités (-760 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -430 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL) pourraient générer des déviations plus importantes.

8.6 Risques liés à la Structure des marchés électriques en Belgique et en Europe

Au niveau des risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe, le gouvernement a travaillé à l'élaboration d'un «pacte énergétique» ayant pour objectif de définir les grandes orientations de la politique énergétique future et de développement durable. Le pacte a été adopté fin mars 2018 et maintient l'objectif d'une sortie du nucléaire en 2025, pour autant qu'un certain nombre de critères soient remplis: la sécurité d'approvisionnement, les objectifs climatiques, des prix compétitifs pour les industriels et la sûreté nucléaire. Un comité de suivi sera instauré pour évaluer le respect de ces critères. Suite à ce pacte, ELECTRABEL pourrait être exposée à moyen terme à de nouvelles réglementations qui définiraient par exemple le mix énergétique destiné à la production d'électricité à atteindre d'ici 2050 et/ou de nouvelles obligations imposées aux fournisseurs d'électricité et de gaz afin d'atteindre les objectifs du pacte énergétique. Ce pacte pourrait également offrir des opportunités à ELECTRABEL, particulièrement dans le domaine des services.

Le projet de loi sur la mise en œuvre d'un mécanisme de rémunération des capacités (CRM), dont l'objectif est de garantir la sécurité d'approvisionnement notamment via la construction de nouvelles unités de production au gaz naturel, c'est-à-dire une capacité de production suffisante pour permettre la sortie du nucléaire en 2025, devrait être voté avant les prochaines élections fédérales en mai 2019.

8.7 Risque lié au changement climatique

Le marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre par ailleurs des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

8.8 Risque sur la continuité des activités nucléaires

La prolongation jusqu'à 50 ans de l'exploitation de l'unité nucléaire Tihange 1 est effective depuis le 1^{er} octobre 2015 avec un programme de travaux associés qui s'étendra jusque début 2020. La décision de proroger la date de désactivation des unités nucléaires Doel 1 et 2 après 50 ans, prise par le gouvernement belge et confirmée par le vote du Parlement fin juin 2015, a été approuvée par l'AFCN dans le cadre de la 4^e révision décennale, sur la base d'un programme engageant de modernisation qui s'étendra jusque début 2020.

La mise en conformité avec les normes sismiques recommandées par l'Association des régulateurs nucléaires européens qui pourrait être transcrite en droit belge, pourrait entraîner des investissements complémentaires et obérer les résultats d'ELECTRABEL.

8.9 Risque sur la gestion des déchets nucléaires

Les risques relatifs à la gestion des déchets nucléaires sont détaillés dans l'annexe 6.20 aux comptes d'ELECTRABEL.

8.10 Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire

ELECTRABEL a établi des principes de gouvernance pour l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de centrales nucléaires sur la base de son expérience d'exploitant et de prestataire de services. Il agit également sur le recrutement, la formation et la fidélisation de ses collaborateurs, à la fois pour le parc en exploitation, les entités de services au nucléaire et le développement de nouveaux services.

Bien que les sites de Doel et Tihange n'aient jamais connu d'incident majeur de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile d'ELECTRABEL, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire dispose d'une qualification adéquate et est sensibilisée à sa responsabilité personnelle vis-à-vis de la sûreté nucléaire, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sûreté, de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'AFCN assistée par Bel-V, sa filiale d'appui technique, ainsi qu'à des contrôles indépendants réalisés par le département de sûreté nucléaire d'ELECTRABEL qui dépend directement de son CEO, indépendamment de la ligne hiérarchique qui gère les sites d'exploitation nucléaire. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001, ISO 14001 et EMAS.

ELECTRABEL tient compte des retours d'expérience pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des installations (catastrophes naturelles plus sévères, risques de cyberattaques, sabotage). De plus, le risque terroriste est traité avec les autorités compétentes de l'État belge.

Afin de renforcer la culture de sûreté à Doel et Tihange, ELECTRABEL, en accord avec l'AFCN, a mis en place un plan CORE (COMmon RESponsibility), concernant tant les fonctions centrales que les deux sites nucléaires. Ce plan a été clôturé en octobre 2018 avec l'accord de l'AFCN, les actions engagées étant désormais partie intégrante du système de management et suivies dans le cadre des inspections.

En 2015, des défauts dus à l'hydrogène dont l'origine remonte à la fabrication des cuves ont été détectés dans la paroi des cuves des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2. Le redémarrage des réacteurs a été autorisé fin novembre 2015 par l'AFCN et confirmé lors des inspections suivantes en 2016 et 2017 qui n'ont constaté aucune évolution depuis le redémarrage des unités. Ces installations restent sous surveillance et des inspections périodiques ont été programmées.

En avril 2018, ELECTRABEL a constaté une fuite de faible importance dans le circuit d'eau de refroidissement de secours du réacteur Doel 1. Le réacteur a été mis à l'arrêt à la suite de cet événement, et la révision pour entretien du réacteur de Doel 1 a été avancée afin de réaliser la réparation. ELECTRABEL a décidé d'inspecter le second tuyau du même circuit d'eau de refroidissement de Doel 1, ainsi que les tuyaux de Doel 2, possédant le même système de refroidissement du réacteur. Les réparations sont en cours et un contrôle régulier de ces installations sera mis en place afin de prévenir tout nouvel incident.

Le risque d'indisponibilité d'une ou plusieurs unités nucléaires pour des raisons techniques ou de sécurité est l'un des risques majeurs d'ELECTRABEL avec un impact sur l'atteinte des objectifs de performance.

Suite à la découverte, en 2013, d'un gel à la surface des fûts de déchets de moyenne activité (originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess), les procédés de conditionnement des déchets ont fait l'objet de contrôles complémentaires par l'ONDRAF, sur les sites de Doel et de Tihange. Il en résulte que des accréditations de plusieurs procédés n'ont pas été renouvelées ou ont été retirées. Plusieurs campagnes d'essais ont été mises en place pour répondre à toutes les exigences de l'ONDRAF et récupérer des accréditations. Depuis, les accréditations ont été récupérées sauf pour ce qui concerne deux catégories de déchets à Doel et une à Tihange. La situation en matière de capacité de stockage et de disponibilité des installations de traitement des déchets reste complexe. Des solutions transitoires ont dû être développées pour accroître les capacités de stockage sur les 2 sites de production.

9. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, la perte nette de l'exercice 2018 à affecter s'élève à -417 millions d'euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>12/31/2018</i>
Résultat net de l'exercice	(417 236)
Résultat à affecter	712 420
Résultat de l'exercice à affecter	(417 236)
Résultat reporté de l'exercice précédent	1 129 656
Affectations	
Dotations aux réserves	
Dividendes aux actionnaires	
Tantièmes aux Administrateurs	
Report à nouveau	712 420

Nous vous proposons de reporter le bénéfice à affecter, soit 712 419 733,25 euros.

Compte tenu des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2018 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

En application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'administration considère que les pertes successives n'affectent pas la solidité financière de manière significative et ne compromettent pas la continuité de l'entreprise, de sorte qu'aucune modification des règles d'évaluations ne s'impose.

Durant l'exercice social écoulé, nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des sociétés n'a été prise par le Conseil d'administration.

Bruxelles, le 20 mars 2019.

Le Conseil d'Administration,



Patrick Gausset
Administrateur
Chief Financial Officer



Philippe Van Troeye
Administrateur-Délégué

Deloitte.



Electrabel SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2018

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA pour l'exercice clos 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation des conseils d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA durant au moins 20 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 48.578 millions d'EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 417 millions d'EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe C6.20.5 des comptes annuels qui décrit le processus d'évaluation des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales (collectivement les « provisions nucléaires ») conformément à la loi du 11 avril 2003 relative aux provisions nucléaires.

Ces provisions sont constituées et comptabilisées dans les comptes annuels de la société Synatom SA, filiale d'Electrabel SA, sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires, et sont à charge des exploitants nucléaires ou autres propriétaires d'une quote-part de production nucléaire, qui sont tenus de payer à Synatom SA les montants correspondant aux dotations. Synatom SA peut prêter à Electrabel SA un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires, ce qui se traduit par la dette détaillée à l'annexe C6.20.5.

Comme indiqué dans cette annexe, l'évaluation des provisions nucléaires, et donc de la dette d'Electrabel SA à l'égard de Synatom SA, résulte des meilleures estimations de la société. Cette évaluation est sensible aux scénarios industriels retenus, aux estimations de coûts associés et aux hypothèses macroéconomiques (taux d'inflation et d'actualisation) à appliquer.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévue par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 3 avril 2019

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Laurent Boxus

Deloitte

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

N°	BE 0403.170.701	C 10
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

326

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	4.172,6	3.434,7	737,9
Temps partiel	1002	617,1	205,8	411,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.655,1	3.593,5	1.061,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	5.643.677	4.671.962	971.715
Temps partiel	1012	642.586	226.128	416.458
Total	1013	6.286.263	4.898.090	1.388.173
Frais de personnel				
Temps plein	1021	500.254.123	426.293.873	73.960.250
Temps partiel	1022	48.247.586	19.016.770	29.230.816
Total	1023	548.501.709	445.310.643	103.191.066
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.355.580	19.573.471	5.782.109

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.694,3	3.639,7	1.054,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.391.302	4.976.642	1.414.660
Frais de personnel	1023	535.228.451	433.248.125	101.980.326
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	22.981.187	17.818.154	5.163.033

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	4.166	622	4.652,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4.125	612	4.603,9
Contrat à durée déterminée	111	41	10	49
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3.423	216	3.590
de niveau primaire	1200	23		23
de niveau secondaire	1201	1.233	101	1.310,9
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.497	103	1.577,2
de niveau universitaire	1203	670	12	678,9
Femmes	121	743	406	1.062,9
de niveau primaire	1210	2	1	2,8
de niveau secondaire	1211	164	107	247,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	393	254	593,6
de niveau universitaire	1213	184	44	219,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1.591	111	1.679,9
Employés	134	2.575	511	2.973
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	12,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	23.801	
Frais pour l'entreprise	152	792.452	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	227	6	231,8
210	184	5	188
211	43	1	43,8
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	208	31	229,7
310	192	28	211,3
311	16	3	18,4
312			
313			
340	108	7	113
341			
342	7	5	10,7
343	93	19	106
350			

N°	BE 0403.170.701		C 10
----	-----------------	--	------

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	2.853	5811	642
Nombre d'heures de formation suivies	5802	162.366	5812	20.593
Coût net pour l'entreprise	5803	17.126.465	5813	2.281.590
dont coût brut directement lié aux formations	58031	17.126.465	58131	2.281.590
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1.299	5831	243
Nombre d'heures de formation suivies	5822	23.062	5832	8.391
Coût net pour l'entreprise	5823	1.982.871	5833	721.458
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	